

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

10

Séance du 03-10-2022

Date de la convocation

28-09-2022

Date d'affichage

28-09-2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 octobre, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

Mme Dominique CLERGET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : Mme Mélanie HERVE (donne procuration à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE) ; M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD) ; M. Alain GAYET (donne procuration à Mme Dominique CLERGET) ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne procuration à M. Jean-François MOREL)

Absent : M. Marc CHAZELLE

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

5. Autorisation au Maire de signer le contrat de licence de marque pour la délivrance à la Commune de Beuvron-en-Auge du label "Village de caractère"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre en date du 30 septembre 2022 par laquelle le Président du Conseil départemental du Calvados informe la Commune de Beuvron-en-Auge qu'elle se verra remettre le label "Village de caractère" ;

Considérant pour cela qu'il convient d'autoriser le Maire à signer le contrat de licence de marque pour la délivrance à la Commune de Beuvron-en-Auge de ce label ;

Sur la proposition de M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise le Maire à signer le contrat de licence de marque pour la délivrance à la Commune de Beuvron-en-Auge de ce label

Dit que la présente délibération sera notifiée au Président du Conseil départemental du Calvados et à l'Agence Calvados Attractivité

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire
Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance
Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2022